



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine : Paris

Question écrite n° 13472

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la necessite de sauvegarder l'atelier parisien dans lequel le peintre et photographe Man Ray a vecu et travaille de 1951 a 1976, date de sa mort. Alors qu'une grande exposition consacree a cet artiste se deroule actuellement au bois de Boulogne, et qu'une retrospective importante de son oeuvre traverse les Etats-Unis, sa compagne se voit menacee d'expropriation, et contrainte de quitter ce lieu qu'elle s'efforce de faire classer « monument historique » et de transformer en fondation-musee qui accueillerait etudiants, chercheurs ou simples amateurs de l'oeuvre de Man Ray dont la portee est internationale. Il lui demande donc les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre afin que soit preserve cet element de notre patrimoine, conformement a la vocation de la capitale de conserver la memoire des lieux et des createurs.

Texte de la réponse

Reponse. - L'atelier de Man Ray et les objets crees et utilises par ce grand artiste ont ete places sous instance de classement depuis le 27 decembre 1988. Cette mesure a eu pour effet d'empecher la transformation de l'atelier, voire sa demolition par ses proprietaires, et de permettre la recherche (en cours) d'une solution aboutissant a la creation d'une fondation ou d'un centre de documentation a la memoire de Man Ray. Le dossier a ete examine le 3 juillet 1989 devant la section competente de la commission superieure des monuments historiques. La regularisation de l'instance de classement va donc pouvoir intervenir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13472

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2382